

TARIFS

Periscolaire (7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30)				
QF	Tarif horaire	Equivalence 1/4 d'heure	Tarif horaire 2 ^{ème} enfant	Equivalence 1/4 d'heure
0-449	1,20 €	0,30 €	0,96 €	0,24 €
450-723	1,70 €	0,43 €	1,36 €	0,34 €
724-900	2,00 €	0,50 €	1,60 €	0,40 €
901-1200	2,30 €	0,58 €	1,84 €	0,46 €
1201 et +	2,50 €	0,63 €	2,00 €	0,50 €

Retard 15 minutes = 5 €

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement				
MERCREDIS ET VACANCES 7H30-18H30				
QF	Journée Labennais	1/2 Journée Labennais	Journée Extérieurs	1/2 Journée Extérieurs
0-449	9,00 €	7,00 €	10,00 €	8,00 €
450-723	10,00 €	8,00 €	11,00 €	8,00 €
724-900	12,00 €	10,00 €	14,00 €	12,00 €
901-1200	15,00 €	11,00 €	17,00 €	14,00 €
1201 et +	17,00 €	12,00 €	19,00 €	16,00 €

1/2 journée = AM ou PM sans repas

CONTACTS

Pôle enfance
Maison des services
« La Pradette »
Rue des Ecoles 40530 LABENNE
05.59.45.61.94
clsh@ville-labenne.fr

- **Pitchouns 3-6 ans**
10 Rue du presbytère 05.59.63.05.39
Périscolaire, mercredi et vacances

- **Loustics CP-12 ans**
16 Rue du presbytère 05.59.45.70.51
Périscolaire, mercredi et vacances

- **Moussaillons 3-12 ans**
450 rue du stade 05.59.45.85.93
périscolaire

<http://www.ville-labenne.fr/>
 Education Enfance 3-12 ans

Règlement de Fonctionnement des Accueils municipaux 3-12 ans

**Les accueils sont encadrés par l'équipe
pédagogique municipale et/ou des
intervenants extérieurs selon la
réglementation de la Direction
Départementale de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations**

Tous les accueils municipaux péri et extra scolaires sont des accueils collectifs de mineurs répondant au projet pédagogique de la structure disponible sur le site internet de la commune

<http://www.ville-labenne.fr/>

Nos accueils concernent les enfants de la petite section de maternelle à 12 ans, sur trois sites :

- Les **Pitchouns** 3-6 ans (10 rue du presbytère) pour les enfants scolarisés à l'école Aliénor d'Aquitaine
- Les **Loustics** CP-CM2 (16 rue du presbytère) pour les enfants scolarisés à l'école Yves ULYSSE
- Les **Moussaillons** 3 ans au CM2 (450 rue du stade) pour les enfants scolarisés à l'école Océane

Les Accueils

L'accueil du matin : 7h30-8h45

lundi, mardi, jeudi et vendredi
en périodes scolaires

Dès son arrivée il est proposé à l'enfant :

- de se réveiller à son rythme
- de jouer
- de lire, dessiner

Cet accueil est facturé de 7h30 à 8h30
(cf grille tarifaire)

L'accueil du soir : 16h30-18h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi
en périodes scolaires

Les enfants ont la possibilité de participer à des ateliers autour de la lecture, de l'écriture et du calcul et à des projets de découverte sportive, culturelle et ludique s'inscrivant dans le projet pédagogique de la structure (disponible sur le site internet

de la commune)

Un goûter est proposé à 16h50

L'accueil du mercredi et vacances scolaires : 7h30-18h30

Mercredi et vacances scolaires

Fermeture annuelle : vacances de Noël et 3 semaines en août.

L'accueil s'effectue à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi = sans repas) selon le programme d'activités et **après validation de l'équipe pédagogique**

Le Portail Citoyen

les réservations et annulations pour les mercredis et vacances scolaires se font via votre Portail Citoyen

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLabenne40530/accueil>
(lien en page d'accueil site de la ville)

Le guide d'utilisation du Portail Citoyen est disponible sur le site de la ville de Labenne
<http://www.ville-labenne.fr/>

Les délais de réservations et annulations :

- pour les mercredis : jusqu'au vendredi 9h
précèdent le mercredi concerné

- pour les vacances scolaires : jusqu'à 10 jours
avant le 1^{er} jour des vacances, avant 9h

Vous pouvez également mettre à jour vos données personnelles et consulter et payer en ligne vos factures jusqu'à la date d'échéance.

1^{ère} connexion :

Attention

Renseignez correctement votre mail sur le dossier d'inscription

Un courriel, indiquant votre **code abonné**, vous sera envoyé après le traitement de votre dossier d'inscription.

Vous pouvez alors créer votre compte sur <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLabenne40530/accueil> en vous aidant, si besoin, du guide d'utilisation du portail citoyen reçu en pièce jointe et disponible sur <http://www.ville-labenne.fr/>

Réservation

Mercredi et vacances scolaires :

Pour des raisons d'organisation et dans la limite des places disponibles, il est indispensable de **réserver** les jours de fréquentation de vos enfants via votre portail famille.

Ainsi, selon les effectifs réglementaires, les parents amenant leurs enfants sans réservations se verront refuser son accueil

Si un enfant réservé, ne vient pas à l'accueil la journée sera facturée au tarif de **15 euros**, et la ½ journée **10,50 euros**

De plus, sont prioritaires :

- les enfants labennais dont les deux parents travaillent,
- les enfants dont les deux parents travaillent sur Labenne,
- les enfants labennais dont un parent travaille.

(sauf cas particulier après étude, suivant la situation familiale)

Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs à leur entrée dans le local

L'enfant n'est autorisé à quitter l'accueil de loisirs, **seul** ou avec **une personne autre que ses parents**, qu'après remise d'une **décharge parentale de responsabilité**, cette personne devra présenter une pièce d'identité

En inscrivant votre enfant aux accueils collectifs municipaux vous autorisez votre enfant à participer aux animations proposées, activités ludiques sportives culturelles, nécessitant éventuellement un trajet à pied ou transport sous la responsabilité de l'équipe d'animation

Retard

Après l'heure de fermeture 18h30, **tout retard sera facturé 5 euro par quart d'heure.**

De plus, comme le spécifie la réglementation des Accueils de mineurs, lors d'un retard supérieur à 30 minutes après l'heure de fermeture et dans l'impossibilité de joindre les parents, la Gendarmerie de Capbreton sera prévenue afin de contacter la famille de l'enfant